CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E108827** **VALABLE JUSQU'AU** **09/02/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/09/2001

Raison sociale : SOTTON PERE ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/04/2015

Capital : 11 500

9 RUE DE L'ARTISANAT
42300 MABLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 439633322RCS

Siret : 439 633 322 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8200039

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 142161156 H 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 142161156 H 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 04 77 71 28 95 **Fax :**
Portable : 06 10 03 01 17
Responsabilité légale :
SOTTON DAVID PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.etssotton.fr/
E-mail : contact@ets-sotton.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 301 296 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	17	27/01/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	10/02/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		09/07/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 14:59

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E108827** **VALABLE JUSQU'AU** **09/02/2027**

ÉDITÉ LE **20/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/09/2001
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/04/2015
Capital : 11 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 439633322RCS

Siret : **439 633 322 00029**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 8200039

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 142161156 H 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 142161156 H 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **SOTTON PERE ET FILS**

9 RUE DE L'ARTISANAT
42300 MABLY

Téléphone : 04 77 71 28 95 **Fax :**
Portable : 06 10 03 01 17

Site Internet : http://www.etssotton.fr/
E-mail : contact@ets-sotton.fr

Responsabilité légale :
SOTTON DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/01/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	09/07/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/07/2026
o Fenêtres de toit	31/01/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/01/2023
o Isolation des combles perdus	31/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 14:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.